



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 10 août 2023

Résolution de M. Olivier Thorens du 11 octobre 2022 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de Mme Christiane Schaffer : « Déchets sur la voie publique, le littering à Lausanne »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 11 octobre 2022, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de Mme Christiane Schaffer : « Déchets sur la voie publique, le littering à Lausanne », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de M. Olivier Thorens :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité intègre dans sa campagne de prévention au littering la notion d'impact environnemental des déchets, et que cette notion soit présente dans l'ensemble des moyens de prévention déployés ».

Réponse de la Municipalité

La Municipalité a, ces dernières années, intensifié ses actions de communication à l'intention de la population et des usagères et des usagers en matière de littering. Chaque campagne annuelle de sensibilisation a pour but d'inciter chacune et chacun à adopter un comportement responsable et respectueux, que ce soit sur les enjeux financiers qu'environnementaux. La notion d'impact environnemental se retrouve dans les divers supports de communication.

La Municipalité entend poursuivre le déploiement des futures campagnes dans ce sens.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter